

NOTICE D'INFORMATION DANS LE CADRE DU SURVOL DE LA COMMUNE PAR DRONE

Par cette notice d'information (la « Notice »), l'administration communale de Betzdorf souhaite informer ses résidents et visiteurs de la manière dont sont traitées les données à caractère personnel dans le cadre d'une activité de survol de la commune par drone qui sera effectuée entre le 21/06/25 et le 31/08/25 en vue de faire réaliser une maquette 3D virtuelle de la commune.

La protection des données à caractère personnel sont traitées conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679 - « RGPD »), et de la loi luxembourgeoise sur la protection des données du 1^{er} août 2018.

Les résidents de la commune sont invités à lire la présente Notice. La Commune se tient à leur disposition en cas de questions ou de demandes d'informations.

1. Coordonnées du responsable de traitement

Le responsable des traitements de données effectués dans le cadre de ce traitement de données est la Commune dont les coordonnées sont les suivantes :

Administration communale de Betzdorf
Adresse : 11, rue du Château L-6922 Berg
Tél. : (+352) 28 13 73 - 1
Adresse courriel : secretariat@betzdorf.lu

2. Nature et finalité du traitement

Afin de réaliser une maquette 3D virtuelle de la commune, la Commune fera procéder à la collecte de données (images) constituées de prises de vue aérienne par drone, réalisées sur les zones bâties de la commune.

Ces zones bâties sont susceptibles d'inclure des véhicules ainsi que des personnes physiques, outre les habitations des résidents de la commune.

Dans ce contexte, les données collectées par drone sont susceptibles d'inclure des informations se rapportant à des personnes physiques identifiées ou identifiables, telles que la silhouette de personnes physiques, la couleur de cheveux ou de vêtements, ainsi que des véhicules.

Cette collecte est effectuée en vue de réaliser des cartes et maquettes du territoire de la commune par drone afin de contrôler la réglementation en vigueur et plus particulièrement les autorisations de construire des immeubles de la commune, conformément aux pouvoirs de police conférés au Bourgmestre.

Compte tenu de la surface de la ville et de la configuration des lieux, impliquant que certaines parties ne sont pas visibles de l'extérieur, la Commune considère que la solution par drone est la seule envisageable et la moins intrusive également.

3. Base juridique du traitement de données

Le traitement de données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable du traitement conformément à l'article 6.1.e) du RGPD.

Plus précisément, la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain donne compétence au bourgmestre en matière d'autorisations de construire et l'article 37 de cette loi prévoit que sur l'ensemble du territoire communal, toute réalisation, transformation, changement du mode d'affectation, ou démolition d'une construction, ainsi que les travaux de remblais et de déblais sont soumis à l'autorisation du bourgmestre.

En vertu de son pouvoir de police, le bourgmestre est en charge du contrôle du respect de la réglementation relative aux travaux de constructions faits par les habitants de la commune.

C'est dans ce contexte que la Commune a décidé de procéder à une cartographie du territoire de la commune réalisée à l'aide d'images collectées par drone.

4. Catégories de données personnelles collectées et catégories de personnes concernées

Les données à caractère personnel collectées par drone sont des images d'habitations, de silhouettes de personnes physiques et de véhicules, concernant les résidents et visiteurs de la commune.

5. Catégories de destinataires des données à caractère personnel

Les données constituées de prises de vue aérienne par drone seront collectées sous la responsabilité et selon les instructions de la Commune, par la société LSC360, établie 4, rue Albert Simon, L-5315 Contern, qui est en charge de réaliser une maquette 3D virtuelle de la commune.

Les vols en drone seront effectués également par la société LSC360.

Aucun transfert des données à caractère personnel n'est fait en dehors de l'Union européenne dans le cadre des traitements effectués.

6. Mesures techniques visant à garantir la sécurité des données

Afin de garantir le meilleur niveau de sécurité des données, la Commune a, en coordination avec la société LSC360, mis en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles.

Plus précisément, les responsables de la société LSC360 sont les seuls à pouvoir accéder aux données enregistrées.

7. Durée de conservation des données à caractère personnel

La Commune s'engage à ne conserver les données personnelles collectées que pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, c'est-à-dire pendant l'exécution de la mission d'intérêt public consistant dans le contrôle des autorisations de construire qui aura une durée de maximum 2 années.

8. Vos droits

Vous disposez du droit de demander à la Commune l'accès aux données à caractère personnel vous concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement qui vous concerne, ainsi que du droit de vous opposer au traitement.

Le droit d'accès : vous pouvez demander à la Commune si elle détient des données vous concernant et exiger leur communication dans un format compréhensible pour en vérifier le contenu.

Le droit de rectification : vous pouvez demander la rectification de vos données à caractère personnel à la Commune afin d'éviter que des informations erronées ou incomplètes soient utilisées.

Le droit à l'effacement : vous pouvez demander dans certains cas de figure la suppression de vos données à caractère personnel si par exemple elles ne sont pas ou plus nécessaires au regard des objectifs pour lesquelles elles ont été initialement collectées ou traitées.

Le droit d'opposition : vous pouvez vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données à caractère personnel. La Commune pourra dans certains cas refuser si par exemple il existe des motifs légitimes et impérieux à traiter les données.

Le droit à la limitation du traitement : vous pouvez demander à la Commune de geler l'utilisation de vos données si par exemple vous vous opposez à ce que vos données soient traitées, le temps que la Commune procède à l'examen de votre demande.

Vous pouvez nous contacter pour exercer vos droits ou pour toute question ou pour obtenir plus d'informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, à l'adresse email suivante secretariat@betzdorf.lu . La Commune vous répondra endéans un mois maximum.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de la Commune ou de la manière dont la Commune traite vos données à caractère personnel, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données au Luxembourg – CNPD (www.cnpd.public.lu)

9. Information

Cette notice sera distribuée à l'ensemble des résidents de la commune au moins 8 jours avant le début de la prise de vue. Elle sera également disponible sur le site internet de la commune www.betzdorf.lu/fr/aspect-legaux.